

fait une gloire de renchérir sur l'autre , même de critiquer ses propres sentimens , il en est résulté parmi eux une contradiction si singulière , qu'on ne fait à quelle partie l'on doit s'attacher. D'ailleurs , de quel poids peut être leur avis particulier dans un Royaume , qui , comme la France , abonde en Magistrats trop éclairés pour se croire dans l'obligation d'emprunter les lumières d'autrui.

Enfin , si c'est à l'arbitrage du Juge qu'il faut s'abandonner , c'est aussi ce qui perpétuera la multiplicité des procès , par la raison , que chacun se prévenant aisément en faveur de sa cause , il n'est personne , qui , au lieu de céder de bonne grace , ne hazarde plutôt de remettre son sort à l'incertitude ordinaire du jugement des hommes. On ne sait déjà que trop combien l'esprit de chicane a pris d'empire sur le Paysan & sur le Bourgeois , qui pour avoir sacrifié leur bien à la démangeaison de plaider , se voyent souvent plongés dans la dernière misère & hors d'état d'acquitter les deniers Royaux ; ce qui retombe à la charge des Communautés.

Je puis donc conclure , Monseigneur , & l'expérience que m'en a donné la fréquentation du Barreau m'y confirme assez , que n'y ayant point en France de Jurisprudence fixe & certaine , plus nous avancerons dans les tems à venir , plus la chicane fera de progrès , si l'on n'oppose une digue à son cours pernicieux. On vit en France sous un Roi , qui fait consister son bonheur dans celui de ses sujets. Il leur en procureroit un , qu'ils ressentiroient de génération en génération , s'il lui plaisoit , en vertu de son pouvoir suprême , d'ériger & de prescrire , quant au Civil , des Loix nouvelles , générales , uniformes , claires & relatives aux usages modernes.

Cette entreprise seroit , Monseigneur , d'une exécution facile , si S. M. Très- Chrétienne , qui ne con-